Image not found or type unknown

Un plan pour renforcer les capacités financières des associations employeuses

Fiche pratique publié le **08/10/2021**, vu **727 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'objectif du plan récemment présenté par Olivia Grégoire, secrétaire d'État à l'ESS, est de renforcer les capacités de financement des associations employeuses.

Trois axes sont prévus :

- flécher tout ou partie de l'assurance-vie des français vers les titres-associatifs dès mars 2022,
- simplifier le recours aux titres associatifs en fournissant aux associations des outils clés en main (contrats-type de financement, bonnes pratiques) pour pouvoir en émettre,
- augmenter le plafond de rendement des titres associatifs pour attirer plus de financeurs.

Dans le même temps, les services et les partenaires de l'État s'engagent à accompagner le renforcement des titres associatifs. France Active va créer une offre de « prêt participatif relance » pour les petites et moyennes associations.

BPI France va proposer une nouvelle offre de garantie « relance » pour augmenter le volume des engagements financiers pris par les investisseurs au profit des structures de l'ESS.

Et la banque des territoires va augmenter ses moyens et prévoit près de 100 millions d'euros par an d'investissements directs et indirects sur 2021 et sur 2022.

Source : https://www.associationmodeemploi.fr/

Voir l'article : La cotisation est-elle obligatoire dans une association ?

Voir le guide : Guide pratique de l'association

Articles sur le même sujet :

- Guide pratique de l'association
- Obtenir une subvention publique
- Recevoir des dons
- Organiser une loterie associative
- Organiser une buvette
- Rémunérer un dirigeant d'association
- Rembourser les frais d'un bénévole

- Réussir la création d'une association
- Réussir les assemblées générales d'une association

- Une cotisation donne-t-elle droit à réduction d'impôt ?
- Quelles conséquences en cas de non-paiement d'une cotisation à une association ?
- Un adhérent peut-il demander le remboursement de sa cotisation ?
- Quelles sont les ressources d'une association ?
- Une association peut-elle emprunter de l'argent ?
- Une association peut-elle mettre un local en location ?
- Quels apports une association peut-elle percevoir ?
- A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?
- Toutes les associations ont-elles droit à subvention ?
- Comment trouver un mécène pour financer une association ?
- Comment trouver un sponsor pour financer une association ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés